

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 juillet 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme LEBRETON Marie, LASCIOUVE Jean-Claude, Mr GOUYON Gilles, Mme COMBEMOREL Sophie, Mr BERAUD Christophe, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mr GRENAT Claude, Mme BARBECOT Annie, Mr DESAUNOIS Laurent, Mme BAGNAUD Marie-Claude.

Mme ALVES Pierrette a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme GIRAUDET Stéphanie

### **NOUVEAUX TARIFS FUNERAIRES**

Monsieur GOUYON Gilles, adjoint en charge des bâtiments communaux, rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux engagés par la commune pour la rénovation du cimetière, il est nécessaire de réviser les tarifs de concession, et de fixer un tarif pour les cavurnes et le jardin du souvenir.

Après discussion en commission, Gilles GOUYON propose de fixer ces tarifs comme suit :

Concessions (au m<sup>2</sup>)

- 30 ans → 60 €
- Perpétuité → 100 €

Dépositaire :

- 3 mois → Gratuit
- Au-delà de 3 mois → 100 € / mois
- Au-delà de 6 mois → 200 € / mois

Jardin du souvenir :

- Dispersion des cendres → 80 €
- Plaque d'inscription → ?

Cavurne 4 places :

- 30 ans → 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces tarifs, applicable à partir de cette date.

### **REPAS DES AINES**

Madame ALVES Pierrette, adjointe en charge de la vie communale, rappelle au Conseil que le repas des aînés aura lieu le 17 septembre 2017. Elle demande aux adjoints et conseillers de vérifier et mettre à jour la liste des personnes invitées.

## **MOTION ADOPTEE PAR L'AMF**

### **Motion Réforme de la carte judiciaire des Cours d'Appel**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion prise par l'Association des Maires du Puy de Dôme au Conseil Municipal :

« C'est à l'échelle départementale que sont organisées les politiques de proximité, de solidarité et de développement ;

Le département du PUY-DE-DOME a veillé à garder une présence sur l'ensemble de son territoire par l'organisation de ses directions locales ;

A la suite des réformes territoriales, le département du PUY-DE-DOME conserve à ce jour l'organisation judiciaire suivante :

- Une Cour d'Appel située à RIOM
- Un tribunal de grande Instance situé Cité judiciaire de CLERMONT-FERRAND
- 3 Tribunaux d'instance (RIOM, CLERMONT-FERRAND, THIERS)
- 2 Conseils des prud'hommes (CLERMONT-FERRAND, RIOM)
- 1 Tribunal de Commerce
- 1 Tribunal administratif

Cette présence territoriale permet à l'Etat de remplir une de ses missions régaliennes, celle de la justice, au plus près du citoyen.

L'attention de l'Association des Maires du PUY-DE-DOME a été appelée par les avocats du barreau de CLERMONT FERRAND sur l'éventuelle réforme de la carte judiciaire des Cours d'Appel.

Une motion a été prise en ce sens par la Conférence nationale des premiers présidents de chambres des cours d'appel le 12 mai 2017, préconisant de ramener le nombre de Cours d'Appel à 20, soit la suppression de 16 d'entre elles.

L'association des maires du PUY-DE-DOME ne serait admettre une réforme qui porterait atteinte aux services de la justice sur son territoire et entraînerait la suppression de la cour d'Appel de RIOM.

L'Association des maires du PUY-DE-DOME s'inquiète des conséquences d'une telle réforme

- Qui porterait atteinte au maillage territorial
- Faisant de son territoire un désert judiciaire
- Eloignant la population du double degré de juridiction
- Privant le territoire d'une institution nécessaire aux acteurs territoriaux
- Contraire au principe de l'accès au droit. »

**Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Saint Priest des Champs décide à l'unanimité d'approuver la motion ci-dessus reproduite.**

## **SIV DE MENAT MODIFICATION DE STATUTS**

Monsieur ou Madame le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal de Voirie de Menat réuni en comité syndical le 29 mars 2017 a voté la modification des statuts adoptés en 2011.

Ces modifications portent sur :

- L'article 1er : «Les communes de ARS LES FAVETS – BIOLLET – BUSSIÈRES PRES PIONSAT – BUXIÈRES SOUS MONTAIGUT – LA CELLETTE – CHATEAU SUR CHER – ESPINASSE – GOUTTIÈRES – LAPEYROUSE – LISSEUIL – MARCILLAT – MENAT – MONTAIGUT EN COMBRAILLE – MOUREUILLE – NEUF EGLISE – POUZOL – LE QUARTIER – STE CHRISTINE – ST GAL SUR

SIOULE – ST GERVAIS D’AUVERGNE – ST HILAIRE DE PIONSAT – ST MAIGNER – ST PRIEST DES CHAMPS – ST QUINTIN SUR SIOULE – ST REMY DE BLOT – SAURET BESSERVE – SERVANT – VERGHEAS – VIRLET ont décidé de former, en application des articles L. 5212-1 et suivants du code Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat intercommunal, dit « syndicat intercommunal de voirie de Menat »,

Remplacé par : « Les communes de ARS LES FAVETS – BIOLLET – BUSSIERES PRES PIONSAT – BUXIERES SOUS MONTAIGUT – LA CELLETTE – CHATEAU SUR CHER – ESPINASSE – GOUTTIERES – LAPEYROUSE – MENAT – MONTAIGUT EN COMBRAILLE – MOUREUILLE – NEUF EGLISE – LE QUARTIER – STE CHRISTINE – ST GERVAIS D’AUVERGNE – ST HILAIRE DE PIONSAT – ST MAIGNER – ST PRIEST DES CHAMPS – SAURET BESSERVE – SERVANT – VERGHEAS – VIRLET ont décidé de former, en application des articles L. 5212-1 et suivants du code Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat intercommunal, dit « syndicat intercommunal de voirie de Menat »

- L’article 8 : « Le siège est fixé à La Passerelle, Pont de Menat 63440 POUZOL »

Remplacé par : « Le siège est fixé à Zone Artisanale Pont Blairaud – 63560 MENAT ».

Conformément à l’article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, il convient maintenant à chaque commune adhérente de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la modification des statuts du Syndicat de Voirie de Menat comme tel :

- L’article 1er : « Les communes de ARS LES FAVETS – BIOLLET – BUSSIERES PRES PIONSAT – BUXIERES SOUS MONTAIGUT – LA CELLETTE – CHATEAU SUR CHER – ESPINASSE – GOUTTIERES – LAPEYROUSE – LISSEUIL – MARCILLAT – MENAT – MONTAIGUT EN COMBRAILLE – MOUREUILLE – NEUF EGLISE – POUZOL – LE QUARTIER – STE CHRISTINE – ST GAL SUR SIOULE – ST GERVAIS D’AUVERGNE – ST HILAIRE DE PIONSAT – ST MAIGNER – ST PRIEST DES CHAMPS – ST QUINTIN SUR SIOULE – ST REMY DE BLOT – SAURET BESSERVE – SERVANT – VERGHEAS – VIRLET ont décidé de former, en application des articles L. 5212-1 et suivants du code Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat intercommunal, dit « syndicat intercommunal de voirie de Menat »,

Remplacé par : « Les communes de ARS LES FAVETS – BIOLLET – BUSSIERES PRES PIONSAT – BUXIERES SOUS MONTAIGUT – LA CELLETTE – CHATEAU SUR CHER – ESPINASSE – GOUTTIERES – LAPEYROUSE – MENAT – MONTAIGUT EN COMBRAILLE – MOUREUILLE – NEUF EGLISE – LE QUARTIER – STE CHRISTINE – ST GERVAIS D’AUVERGNE – ST HILAIRE DE PIONSAT – ST MAIGNER – ST PRIEST DES CHAMPS – SAURET BESSERVE – SERVANT – VERGHEAS – VIRLET ont décidé de former, en application des articles L. 5212-1 et suivants du code Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat intercommunal, dit « syndicat intercommunal de voirie de Menat »

- L’article 8 : « Le siège est fixé à La Passerelle, Pont de Menat 63440 POUZOL »

Remplacé par : « Le siège est fixé à Zone Artisanale Pont Blairaud – 63560 MENAT »

## **COLONIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le bâtiment de la colonie de la Croizette va être cédé à la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons commencé à travailler sur le cahier des charges et lancé une étude. Plusieurs porteurs de projets se sont déjà adressés à la mairie et feront une proposition d'ici la fin de l'année.

### **SIVU BUS DES MONTAGNES**

Par délibération en date du 7 juillet 2017, le Conseil municipal de St Priest Des Champs s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au SIVU Bus des Montagnes créé par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 1993.

- Vu la délibération du CIAS « Combrailles, Sioule et Morge » représentant de la commune de CHATEAUNEUF LES BAINS en date du 16 janvier 2017 demandant son retrait SIVU « Bus des Montagnes de la Région de Saint-Gervais d'Auvergne,

- Vu la délibération du conseil d'administration du SIVU « Bus des Montagnes de la Région de Saint-Gervais d'Auvergne » du 22 juin 2017 approuvant la sortie du CIAS « Combrailles, Sioule et Morge » représentant de la commune de CHATEAUNEUF LES BAINS

- Considérant que chaque commune membre doit approuver cette sortie dans un délai de trois mois,

Où cet exposé et après en avoir délibéré :

- le conseil municipal de St Priest Des Champs, à l'unanimité, accepte la sortie du CIAS « Combrailles, Sioule et Morge » représentant de la commune de CHATEAUNEUF LES BAINS

### **AVENANTS SALLE DES FETES**

Considérant la délibération n°2016/06/05 du 16 septembre 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente (1<sup>ère</sup> tranche).

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil de la nécessité d'approuver les avenants n°2 pour les lots n° 04, 05 et 06.

Ces avenants prennent en compte des prestations en plus ou moins-values.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de ces avenants n°2 :

#### **EA2B**

Travaux en plus-value

- Eclairage appareil type A et type C, Sécurité incendie diffuseur à message enregistré – devis N° 024217, pour un montant de 1887.12 € HT.

#### **COMBRAILLES AVENIR**

Travaux en plus-value

- Fourniture et pose de caissons pour recevoir tringles à rideaux, devis N° DE01160 pour un montant de 650.00 € HT.
- Rideaux de scène

#### **BROUSSE**

Travaux en plus-value

- Fourniture et pose d'un plafond 60/60 dans sanitaires et hall buvette devis N°DEV1747, pour un montant de 1500 € HT

POL AGRET

Travaux en moins-value

- Modification menuiseries, devis N°LD/CP, pour un montant de – 7 366.00 € HT

Lot	Entreprise	Montant du Marché HT	Avenant HT	Nouveau montant HT
03	POL AGRET SAS	29 712.20 €	- 7 366.00 €	22 346.20 €
04	SARL Combraille Avenir	3599.00 €	650.00 €	4249.00 €
05	BROUSSE Didier	30 896.94 €	1500.00 €	32 396.94 €
06	EA2B	13 368.74 €	1 887.12 €	15 255.86 €
<b>TOTAUX H.T.</b>		<b>77 576,88 €</b>	<b>- 3 328,88 €</b>	<b>74 248.00 €</b>
<b>T.V.A. 20 %</b>		<b>15 515,38 €</b>	<b>- 665,77 €</b>	<b>14 849, 61 €</b>
<b>TOTAUX T.T.C.</b>		<b>93 092,26 €</b>	<b>- 3 994,65 €</b>	<b>89 097,61 €</b>

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces avenants n°2 au marché de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente (1<sup>ère</sup> tranche), comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les avenants n°2 aux marchés de travaux pour la restructuration de la salle polyvalente (1<sup>ère</sup> tranche), comme détaillé ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'école a voté à l'unanimité pour la semaine de quatre jours et demi à la rentrée scolaire 2017-2018.

Le Conseil d'école approuve à l'unanimité cette décision. Monsieur le Maire rappelle que les modifications des rythmes scolaires sont encore récentes et qu'avant tout changement il serait intéressant d'évaluer l'intérêt ou non de ceux-ci. D'autre part, Monsieur le Maire se félicite que les parents et les enseignants aient votés à l'unanimité pour le maintien de la semaine à 4,5 jours et souhaite que le conseil municipal suive l'avis des enseignants et des parents. Monsieur GUYON Gilles fait remarquer qu'il est dommage d'être la seule commune continuant sur la semaine de 4,5 jours.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire informe le Conseil que quelques travaux d'été sont à prévoir à l'école, ils ont été listés dans le compte rendu d'école.

## **CONTRATS CUI**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de Mme GILBERT Julie se termine le 27 août 2017. Nous pouvons encore le renouveler pour 1 an.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le renouvellement de son contrat.

## **VERGER CONSERVATOIRE**

Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir à l'organisation que nous allons mettre en place pour la réalisation des travaux du verger conservatoire. Il rappelle qu'il faudra prévoir le déboisement du terrain avant de clôturer.

Monsieur le maire propose d'étudier la possibilité de faire la clôture en interne. Après l'intervention des membres du Conseil trouvant le coût important. Cependant après présentation des aides mobilisées, le Conseil Municipal donne son accord pour la poursuite des travaux.

## **VOIRIE FORESTIERE**

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une route forestière. Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 80% sur des fonds Région/Europe dans le cadre du soutien à la desserte forestière -programme développement rural- mesure 4-3-1.

### **Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Mr le Maire, Après étude des propositions faites, Après avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir la proposition suivante :

- Chemin mitoyen avec la commune de Miremont sur une longueur de 2 142 ML pour accéder au massif du « Blanquet ».
- Chemin sur une longueur de 182 ML pour accéder dans le massif « Les Communaux » proche du village de Courtine.

### **APPROUVE**

- Le montant du coût estimatif du projet qui s'élève à 100 726 € HT soit un TTC de 120 871.20 €

### **DIT**

- Que le plan de financement est le suivant :  
Montant HT = 100 726.00 €  
Subvention 80% soit 80 580.08 €

Reste en autofinancement 20 145.92 €

TVA + 20 145.20 €

Total autofinancement = 40 291.12 €

**DEMANDE** l'octroi de la subvention de 80% dans le cadre du soutien à la desserte forestière - programme développement rural- mesure 4-3-1.

**DONNE** pouvoir à Mr le Maire à l'effet de signer tous documents se rapportant au projet.

### **CIAS CHANTIER D'INSERTION**

Monsieur le Maire informe le conseil que le CIAS a délibéré favorablement pour un soutien au chantier d'insertion sur notre territoire porté par l'Association Avenir Insertion (intervention d'une équipe de 8 personnes sur les 6 derniers mois de l'année).

La thématique de ce chantier est : "Valorisation du Patrimoine Touristique : au fil de l'eau dans les Combrailles".

L'intervention de l'Association porte donc principalement sur des travaux de valorisation, de restauration et d'aménagement de sites touristiques d'intérêt communautaire autour de l'eau (ex : entretien des berges, lavoirs, ...).

Le conseil d'Administration du CIAS a souhaité que les communes puissent bénéficier de ce chantier sous condition de respect de la thématique et de fourniture des matériaux.

Si nous souhaitons nous inscrire, nous devons réfléchir sur :

- les travaux envisagés
- les périodes souhaitées d'intervention

Nous avons déjà fait les propositions suivantes :

- Nettoyage des berges de l'Auzelle et de la cascade
- Nettoyage du colis des Fades à l'étang du cheix
- Nettoyage de la rase des Roubières du Moulin rouge à la Sauvolle
- Nettoyage du chalamont de la cascade à la tannerie
  
- **Remise en état d'un lavoir au grange**
  
- Démolition,
- Nettoyage
- Reconstruction de la clôture
- Maçonnerie
- Évacuation.
  
- **Reconstruction d'un mur en pierre sèches sur le sentier de randonnée PDIPR de la cascade.**
  
- **Aménagement de la plateforme devant la cascade du gourd saillant:**

- Débroussaillage
- installation de table et banc pour pique-nique, poubelles.
- Installation de portique empêchant le passage de motos ou chevaux sur la passerelle.
- **Nettoyage de la parcelle du verger conservatoire.**
- (pour préparation à la pose de clôture etc ....)
- **Taille d'arbres remarquables.**
- **Nettoyage et remise en état d'une marre au village de visignol.**

Monsieur le Maire précise que nous devons en choisir trois par ordre de priorité avant de faire notre proposition au CIAS.

Après consultation, le Conseil décide de proposer :

1. La reconstruction du mur de la cascade
2. Le nettoyage de la parcelle du verger conservatoire
3. Le nettoyage des berges de l'Auzelle de la cascade.

M. DESAUNOIS Laurent se propose de monter le dossier.

#### **RECOUVREMENT TAXE FONCIERE**

Par courrier, la Trésorerie de St Gervais d'Auvergne nous a fait savoir que certaines taxes et produits étaient irrécouvrables.

Il s'agit de restes à recouvrer d'un montant total de 39.25€ (taxe foncière impayée).

Monsieur le Maire propose au Conseil de passer ces sommes en irrécouvrables.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de passer ces sommes en irrécouvrable
- Autorise M. le Maire à signer l'état récapitulatif.

#### **INFOS / REUNIONS / INVITATIONS**

- ❖ 20<sup>ème</sup> Fête des foins à Espinasse le samedi 8 Juillet, repas à 12H00 le dimanche 9 Juillet.
- ❖ 21<sup>ème</sup> fête à la myrtille à St Julien la Geneste le 15 juillet, repas à 12H30 le dimanche 16 juillet.
- ❖ Passage du Jury du concours départemental du fleurissement et du cadre de vie le vendredi 28 Juillet à 16H45.
- ❖ Réunion concernant les projets en cours de la desserte forestière Mardi 11 juillet à 10H à la Communauté de communes de Pontaurmur, avec M. AVIDE Patrice de la DDT.

#### **TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES**

Colpatch : Courtine et Lamazières

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

### **COMMISSIONS**

Vie communale : Marché d'été : un nouvel exposant (fromage paysan)

### **SYNDICATS**

SICTOM: Problème d'amiante (fosse) qui coûtera cher pour emmener à St Eloy.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur Calmard nous a signalé qu'il n'y avait plus d'internet sur Bargheon, il faudrait tailler les arbres. Voir avec France télécom. M. GRENAT Claude s'en occupe.
- Forum des élus : Contrat territorial, visite et bilan 2016. Sensibilisation des élus sur l'entretien des cours d'eau.
- Aménagement foncier : Les plans sont consultables un mois en mairie.
- Prévoir une clause au moment de la vente du terrain à Visignol, afin de préserver l'arbre remarquable et le garder en public.

Prochaine réunion le : 25 Août 2017 à 20h30